

CONSEIL MUNICIPAL du 31 juillet 2007

PROCES VERBAL

L'an deux mil sept le trente et un du mois de Juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le vingt-cinq juillet deux mil sept par Monsieur le Maire en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean CLAVERIE, Maire.

Présents : J.CLAVERIE, MC.KASTRATI, F.DELORT, A.BOYER, P.VIDAL, M.LEVRAT, C.BUORO, M.LIBREAU, J.DUBERN, P.LACOSTE, F.DURAND.

Excusés : K.ABADO a donné pouvoir à J.CLAVERIE, F.COSTA a donné pouvoir à M.LEVRAT, L.PEYROUT a donné pouvoir à P.VIDAL.

Absents : K.ABADO, F. COSTA, P.ESTANSAN, B.GUILLEMAIN M.KHUN, M.MARTINS, MC.MOGES, et L.PEYROUT.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Christine BUORO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Après lecture faite par Monsieur le Maire, le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2007 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu

1/ Déclassement d'espace public

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil les nécessités de procéder au déclassement d'une parcelle de l'espace public au profit de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a autorisé la vente d'un terrain à la société ATARAXIA afin d'y réaliser le projet commerces-habitat en cœur de bourg.

La réalisation d'un parking souterrain limitera l'impact des véhicules en surface. Afin de réaliser ce parking situé en partie sous l'espace public il convient d'une part de déclasser une partie de la Place Marcel Vayssière sur une bande de 1,80 mètres de large environ, sur toute la longueur de la place soit 28 m², et d'autre part de lui attribuer un numéro cadastral.

Cette procédure réalisée, il conviendra d'établir une servitude d'utilisation du tréfonds sous cette parcelle, mais également sous une partie de la parcelle cadastrée « B » 602 appartenant à la commune (sur 29 m²).

Dans ces conditions, il convient désormais d'approuver le déclassement de la bande de parcelle de la Place Marcel Vayssière qui, rétrocédée à la commune, demeurera de fait propriétaire de cet espace et sera grevée d'une servitude de parking à titre non exclusif ; ce qui ne remet pas en cause sa destination de parking public.

Le Conseil Municipal doit passer au vote pour:

- lancer la procédure de déclassement et de permettre la numérotation cadastrale de l'espace en question (cf. plan annexé à la délibération),
- lancer une enquête publique,
- passer une servitude d'utilisation de tréfonds perpétuelle au profit non exclusif des copropriétaires du futur complexe habitat-commerces « la Clé des Vignes » sur les parcelles mentionnées de 28 m² (espace déclassé) et de 29 m² (sur « B » 602),
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.